

**Partie 1 Généralités****1.1 SECTIONS CONNEXES**

- .1 Isolants.

**1.2 RÉFÉRENCES**

- .1 American Society for Testing and Materials (ASTM)
  - .1 ASTM A 653/A653M-Latest Edition, Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvanealed) by the Hot-Dip Process.
  - .2 ASTM C 36/C36M-Latest Edition, Specification for Gypsum Wallboard.
  - .3 ASTM C 578-Latest Edition, Specification for Rigid, Cellular Polystyrene Thermal Insulation.
  - .4 ASTM D 1761-Latest Edition, Standard Test Methods for Mechanical Fasteners in Wood.
- .2 Office des normes générales du Canada (CGSB)
  - .1 CAN/CGSB-51.32 - Membrane de revêtement, perméable à la vapeur d'eau et ce, selon la plus récente édition.
  - .2 CAN/CGSB-51.34 - Pare-vapeur en feuille de polyéthylène pour bâtiments et ce, selon la plus récente édition.
- .3 Association canadienne de normalisation (CSA)
  - .1 CSA B111- Wire Nails, Spikes and Staples (Clous, fiches et cavaliers en fil d'acier) et ce, selon la plus récente édition.
  - .2 CAN/CSA-G164 - Galvanisation à chaud des objets de forme irrégulière et ce, selon la plus récente édition.
  - .3 CSA O112 Series - CSA Standards for Wood Adhesives et ce, selon la plus récente édition.
  - .4 CSA O121 - Contre-plaqué en sapin de Douglas et ce, selon la plus récente édition.
  - .5 CSA/CSA O141 - Bois débité de résineux et ce, selon la plus récente édition.
  - .6 CSA O151 - Contre-plaqué en bois de résineux canadiens et ce, selon la plus récente édition.
  - .7 CSA O153 - Contreplaqué en peuplier et ce, selon la plus récente édition.
  - .8 CAN/CSA-O325.0 - Revêtements intermédiaires de construction et ce, selon la plus récente édition.
- .4 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
  - .1 Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien et ce, selon la plus récente édition.

**1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

- .1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre.
- .2 Marquage des panneaux de contreplaqué, des panneaux de particules et de grandes particules orientées (OSB) et des panneaux composés dérivés du bois : selon les normes pertinentes de la CSA et de l'ANSI.

**Partie 2 Produits****2.1 ÉLÉMENTS DE CHARPENTE ET ÉLÉMENTS STRUCTURAUX**

- .1 Bois débité : sauf indication contraire, bois de résineux au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), d'une teneur en humidité ne dépassant pas 19 % (R-SEC).
  - .1 Conforme à la norme CSA O141.
  - .2 Conforme aux Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien, de la NLGA.
- .2 Profils de fourrure, ouvrages de blocage, lisières de clouage, plaques de sol, ouvrages non dégrossis, lisières biseautées, bordures, ouvrages d'appui de fascie et dormants :
  - .1 Planches : catégorie « standard » ou supérieure.
  - .2 Bois de dimension : classification « charpente légère (claire) », catégorie « standard » ou supérieure.
  - .3 Poteaux et pièces de bois carrés : catégorie « standard » ou supérieure.

**2.2 PANNEAUX**

- .1 Panneaux de contreplaqué, panneaux de grandes particules orientées (OSB) et panneaux composés dérivés du bois : conformes à la norme CAN/CSA-O325.0.
- .2 Contreplaqué en sapin de Douglas (Douglas taxifolié) : conforme à la norme CSA O121, classification « construction », catégorie « standard ».
- .3 Contreplaqué de résineux canadiens : conforme à la norme CSA O151, classification « construction », catégorie « standard ».
- .4 Contreplaqué de peuplier : conforme à la norme CSA O153, classification « construction », catégorie « standard ».
- .5 Panneaux de revêtement, en fibres, isolants : conformes à la norme CAN/CSA-A247.

**2.3 ACCESSOIRES**

- .1 Feuille de polyéthylène : conforme à la norme CAN/CGSB-51.34, de type 1, d'une épaisseur de 0,15 mm.
- .2 Produit d'étanchéité à l'air : mousse de polyuréthane ou de polyéthylène à cellules fermées.
- .3 Produits d'étanchéité : conformes à la section 07 92 10.
- .4 Colle tout-usage : conforme aux normes de la série CSA O112.
- .5 Clous, crampons et cavaliers : conformes à la norme CSA B111.
- .6 Boulons : avec écrous et rondelles, d'un diamètre de 12,5 mm, sauf indication contraire.
- .7 Dispositifs de fixation brevetés : boulons à bascule, tampons expansibles avec tire-fond, vis avec douilles en plomb ou en fibres inorganiques, dispositifs à cartouche explosive, recommandés par le fabricant.

- .8 Disques de clouage : chapeaux plats d'au moins 25 mm de diamètre et 0,4 mm d'épaisseur, en tôle, façonnés de manière à prévenir leur bombement. Les disques déformés (convexes ou concaves) ne sont pas acceptables.

## 2.4 FINI DES DISPOSITIFS DE FIXATION

- .1 Métal galvanisé : selon la norme CAN/CSA-G164, pour ouvrages extérieurs et pour ouvrages en bois, traité sous pression et ignifugé.

## Partie 3 Exécution

### 3.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Entreposer le bois et les produits dérivés.

### 3.2 INSTALLATION

- .1 Se conformer aux exigences de la partie 9 du CNB 2010 et aux prescriptions ci-après.
- .2 Installer les éléments d'équerre et d'aplomb, selon les cotes de hauteur, les niveaux et les alignements prescrits.
- .3 Réaliser les éléments continus à partir des pièces les plus longues possibles.
- .4 Installer les éléments de solivage de manière que leur cambrure soit vers le haut.
- .5 Installer les fourrures et les cales nécessaires pour écarter du mur et supporter les armoires, les éléments de finition des murs et des plafonds, les revêtements, les bordures, les soffites, les parements, les panneaux de montage pour appareillages électriques et d'autres ouvrages, au besoin.
- .6 Installer autour des baies les faux-cadres, les bandes de clouage et les garnitures destinés à supporter les bâtis et les autres ouvrages prévus.
- .7 Installer les tasseaux et les chanlattes, les fonds de clouage pour bordures de toit, les tringles de clouage, les membrons et les autres supports en bois requis, et les fixer au moyen de dispositifs de fixation galvanisés en acier.

### 3.3 MONTAGE

- .1 Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.
- .2 Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes des boulons ne fassent pas saillie.
- .3 Pour les matériaux de revêtement souples, utiliser des disques de clouage, selon les instructions du fabricant du matériau.

### 3.4 LISTES ET TABLEAUX

- .1 Panneaux pour montage d'appareillages électriques
  - .1 Contre-plaqué traité sous pression et à cote de résistance au feu, avec rebords équarris et de 19 mm d'épaisseur, avec un indice de dispersion des flammes de valeur 25 tout au plus; contre-plaqué « DFP » ou « CSP ».

**CHARPENTERIE**

---

- .2 Peindre toutes les surfaces des panneaux d'appui et des supports, en conformité avec les stipulations de la section 09 91 23 et ce, avant le montage proprement dit de l'appareillage. Couleur : gris foncé.

**FIN DE LA SECTION**